

Aurélien Sarrazin
19 rue Marcel Houdet
77000 Melun

matiereweb@gmail.com
06 78 88 36 84
<https://www.matiere-web.com>

SIRET 831 529 151 00019

IBAN FR7618206000795746341300150

BIC AGRIFRPP882

Fait le 23/12/21

le Client

Maison des jonglages
22 rue de la République
93230 Romainville

Montant en Euros HT

Dernier versement : devis n° 202110601

4 720,00

- 40% final du montant total concernant la refonte du site internet de La Maison des jonglages

Total brut	4 720,00
TVA	0,00
Net à payer	4 720,00

Montant à reverser 4 720,00 €

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts

Cette facture est payable sous 10 jours

En conformité de l'article L 441-6 du Code de commerce :

- La facture est payable sous 10 jours.
- Pas d'escompte pour paiement anticipé.
- Tout règlement effectué après expiration de ce délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros.
- Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Informations concernant les artistes-auteurs :

- Conformément à l'article L382-4 du Code de la sécurité sociale et L6331-65 du Code du travail, le Client doit s'acquitter d'une contribution personnelle de 1,1% de la rémunération brute hors taxes directement auprès de l'URSSAF.
- Pour plus d'information consulter le site <http://www.secu-artistes-auteurs.fr>

Informations concernant les droits d'exploitation :

- Le Client s'engage vis à vis du prestataire à disposer de tous les droits d'exploitation nécessaires à la réalisation des prestations objet du présent contrat.
- Le prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du présent document.
- Le prestataire reste propriétaire de l'intégralité des créations tant que la prestation n'est pas entièrement réglée.
- Toute utilisation sortant du cadre initialement prévu dans ce devis est interdite; sauf autorisation expresse et écrite du prestataire.